

Réponse de la liste **Les Lilas 100 % service public**, avec le **POID**.

Chers camarades,

En guise d'introduction au questionnaire, permettez-moi de vous informer que je suis moi-même syndicaliste CGT à la Ville de Paris. J'y exerce des responsabilités au nom de mon syndicat. Je tiens toutefois à préciser que je suis attaché à l'indépendance réciproque des partis et des syndicats et à la Charte d'Amiens. C'est à ce titre que j'y répondrai.

La liste que je conduis, avec le POID, s'intitule Les Lilas 100 % service public, c'est-à-dire qu'elle estime que tous les services publics (qui incluent donc ses agents, fonctionnaires et ceux qui ne le sont pas, leurs statuts, leurs garanties et droits) doivent être défendus là où ils existent. Ils doivent être rétablis là où ils ont été supprimés par la municipalité PS-PCF-écologistes. Tous les moyens doivent être mis pour le service public.

C'est l'une des questions majeures que nous avons voulu mettre au cœur des élections municipales aux Lilas.

Bien sûr, la plupart des listes vont dire leur attachement au service public. Mais alors, pourquoi acceptent-ils la privatisation des structures dans les conseils municipaux ? Et comment comprendre l'unanimité des forces politiques du conseil municipal lors de mesures de privatisation, à l'image du vote du printemps dernier pour le maintien de la délégation de service public dans la gestion des marchés de la ville ?

Pour notre part, nous combattons pour Les Lilas 100 % service public.

Pascal Dhennequin

Que représentent pour vous la place des organisations syndicales dans la collectivité et le rôle des instances paritaires ?

Les travailleurs ont construit des syndicats, qui se sont fédérés et confédérés, pour se défendre. Nous sommes attachés à ce qu'ils conservent leur totale indépendance vis-à-vis des patrons, de l'Etat et des employeurs publics locaux, quelles que soient leurs couleurs politiques. Tout ce qui vise à intégrer les organisations syndicales au « dialogue social » pour les transformer en « partenaires sociaux » nous semble dangereux. De ce point de vue, la remise en cause du paritarisme et de la représentativité au profit d'instances qui nient la capacité des délégués syndicaux de défendre les revendications des salariés nous paraît dangereux. Le droit pour un syndicat d'agir librement est un pilier essentiel de la démocratie, cela est vrai sur le plan municipal.

Quel sera l'axe prioritaire de votre mandat en direction des agents communaux ?

Comme nous l'avons écrit dans nos tracts de campagne, nous prenons l'engagement d'interdire toute suppression d'emploi public. Nous revendiquons la titularisation de tout agent contractuel qui en ferait la demande, comme les animateurs du centre de loisirs par exemple. Nous prévoyons également d'embaucher tout le personnel nécessaire, sous statut, pour accomplir le

travail municipal, afin de ne plus compter sur les heures supplémentaires des agents en place, qui ont presque doublé entre 2015 et 2017.

Mais, disons-le, cela ne peut être possible en se pliant au pacte de responsabilité et à l'asphyxie des finances locales organisée par les gouvernements successifs. C'est pourquoi nous pensons important de combattre la politique d'ensemble du gouvernement Macron-Philippe.

Comment envisagez-vous de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans la collectivité ?

La ville des Lilas emploie actuellement 66 % de femmes. Pourtant, les temps partiels sont majoritairement féminins, et 71 % des contrats précaires sont également féminins (contre 67 % au niveau national). Notre ambition est de titulariser tous les contrats précaires et de mettre fin aux temps partiels subis. La défense du statut de la fonction publique est la meilleure garantie de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Quel budget comptez-vous allouer aux formations payantes des agents et quelle répartition par catégorie (A, B, C) appliquerez-vous ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre précisément à cette question, si ce n'est que nous sommes favorables à une attribution égalitaire des droits : agents de catégorie C, B ou A doivent avoir les mêmes droits.

Êtes-vous pour ou contre la privatisation des services municipaux ? Si vous êtes pour, quels sont les services concernés et pourquoi ?

Nous sommes contre toute privatisation des services municipaux. C'est l'un des principaux points de notre campagne. Les services qui ont été privatisés par la municipalité PS-PCF-écologistes doivent revenir à une gestion publique.

Êtes-vous pour le maintien des avantages acquis : régime indemnitaire, accord cadre de 2001, cantine RATP, prise en charge d'une grande partie de la prévoyance ?

Tous doivent être impérativement maintenus.

Quels sont pour vous les services municipaux le plus en difficulté ? Quelles seront vos mesures pour les améliorer ?

Le Kiosque nous semble être en difficulté, avec, à notre connaissance, un poste d'agent d'accueil manquant. Les fiches de poste y ont été revues, malgré le désaccord des agents avec le changement d'orientation et avec leurs nouvelles missions.

Il nous semble également important d'embaucher un Atsem par classe dans toutes les classes des écoles du premier degré aux Lilas.

Enfin, les animateurs doivent pouvoir bénéficier de contrats sous statut avec des plannings stables et des horaires continus chaque jour.

Enfin, les deux crèches municipales doivent disposer de la garantie du remplacement de toute absence en cas de congés.

Êtes-vous favorable à la mise au stage systématique des contractuels de catégorie C après deux ans de contrat ?

Nous sommes favorables à la titularisation de tous les agents affectés sur des missions pérennes du service public, dès lors qu'ils en font la demande. Il n'y a aucune raison pour qu'ils effectuent des missions de service public avec des droits amoindris.

Quelle première mesure favorable en direction des agents communaux allez-vous prendre au lendemain de votre élection ?

L'interdiction de toute suppression d'emploi public dans tous les services.

Êtes-vous favorable à la non-application de la journée de carence à l'échelle de l'ETP Est ensemble ?

Oui. Pour le personnel municipal, c'est nécessaire, même si Est ensemble le refuse.

Êtes-vous pour ou contre la participation des agents aux projets de services ? Si oui, de quelle façon l'envisagez-vous ?

Les employeurs cherchent souvent à associer les agents aux projets de service dont le contenu est établi par avance. La plupart du temps, lorsqu'il existe une restructuration, une réorganisation, c'est pour faire des économies, sur le dos du service public et de ses agents. Dans ce contexte, seules les revendications portées par les salariés avec leurs organisations syndicales doivent être prises en compte. Les revendications légitimes des personnels sont un facteur de progrès du service public.

Quelle est votre position sur la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ? En particulier sur l'obligation de prévenir avant de faire grève, sur le service minimum, sur la fusion du CHSCT avec le CT ?

Nous sommes pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, qui démantèle le statut de fonctionnaire.

La grève est un droit et un moyen pour les travailleurs de se défendre. Pour nous, il ne doit pas être remis en cause par un « service minimum ». De plus, la mairie a remplacé certains agents grévistes lors des grèves contre la loi Travail en 2016 : ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, nous sommes contre la réduction des moyens syndicaux. Le CT et le CHSCT ont chacun leurs prérogatives, chacune indispensable.

Quelle est votre position sur la mise en place de la retraite à points du gouvernement Philippe? Veuillez préciser ce que vous en pensez sur le fond et sur la méthode employée.

Nous sommes pour le retrait de la réforme des retraites par points et pour le maintien des quarante-deux régimes de retraites. La plupart de nos colistiers sont syndiqués et engagés dans la grève pour le retrait. Nous sommes pour le maintien du système par répartition actuel, avec les mécanismes de solidarité qui l'accompagnent et qui tendent à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

Quel est votre positionnement sur l'intercommunalité et le Grand Paris ?

Nous défendons la démocratie communale, issue de la Révolution française, Elle suppose la libre administration des communes et la libre coopération de celles-ci sur des projets communs.

Notre liste s'oppose à la politique d'Est ensemble lorsqu'elle transforme la libre coopération en instrument de regroupement forcé des services publics et de privatisation. Par exemple, le transfert des services publics communaux et des agents communaux vers Est ensemble menace les acquis et les garanties statutaires.

Nous nous positionnons pour l'abrogation de la loi sur les métropoles, et contre le Grand Paris qui viderait les prérogatives des communes. Nous défendons l'échelon départemental.

Êtes-vous favorable à la systématisation de l'étude du maintien d'un service public intercommunal sur l'EPT avant de passer au privé un service municipal (par exemple le garage municipal) ?

Nous ne privatiserons aucun service.

Quelle est votre position sur le retour en régie de services privatisés (nettoyage des locaux, encombrants, etc.) ?

Tous les services privatisés doivent retourner en régie publique. Le service est souvent insatisfaisant quand il est privatisé, et les tarifs augmentent. Ainsi, la ville des Lilas, comme d'autres villes, s'est vue obligée d'acheter un véhicule pour la collecte des encombrants et de recruter du personnel municipal qui double le personnel de Véolia, tant les conséquences de la privatisation sont désastreuses.

Êtes-vous favorable au passage systématique de marchés groupés sur l'échelle du territoire (par exemple pour le nettoyage des vêtements de travail) ?

Les marchés groupés ne doivent pas être systématiques, mais étudiés au cas par cas, et certainement pas pour les privatiser, comme c'est le cas du nettoyage des vêtements de travail. Il est aussi possible de mutualiser certains services afin de créer des systèmes de coopération choisis comme des « SIVOM ».

Quelle est votre position sur les services en ligne dématérialisés, en particulier lorsqu'ils remplacent des emplois d'agents de proximité ?

Il ne doit y avoir aucune suppression de poste d'agents municipaux pour les remplacer par des services en ligne dématérialisés. La dématérialisation peut simplifier, pas remplacer l'accueil et le conseil humain. Il faut au contraire multiplier les espaces d'accueil physique.